



GRAND CONSEIL

SESSION DES 1^{er} ET 2 OCTOBRE 2013

ORDRE DU JOUR

Mardi 1^{er} octobre 2013, 13h30 – 18h00

(prolongement envisagé jusqu'à 19h00 en cas de retard dans le traitement des objets)

- Objets A, selon ordre de traitement ci-après

Mercredi 2 octobre 2013, 08h30 – 12h00

- Objets B, selon ordre de traitement ci-après (durée: 1h30)
- Objets A (suite), selon ordre de traitement ci-après

Objets A

Classés par ordre de traitement, selon décisions du bureau du Grand Conseil du 19 septembre 2013

Numéro d'ordre de traitement	Objet	Commentaires	Décisions du Grand Conseil et votes électroniques
A 1	Assermentation d'un député suppléant		
A 2	Informatisation du Grand Conseil <ul style="list-style-type: none"> Présentation de la plateforme Intranet "Parlement sans papier" et du chapitre "Grand Conseil" du nouveau site Internet de l'Etat 		
A 3	DEAS 09.112com Fonds pour l'insertion professionnelle Traitement de la motion Cédric Dupraz 13.121 , du 19 février 2013, "Marché du travail: régulation, sensibilisation et responsabilisation!"	Position du Conseil d'Etat: refus de la motion Vote à la majorité simple	
A 4	DJSC 13.010ce 13.010com 16 janvier et 21 mai 2013 Loi sur le sport Rapports du Conseil d'Etat et d'une commission temporaire à l'appui d'un projet de loi sur le sport (LSport)	Débat libre Vote à la majorité simple Vote sur la proposition de classement de la motion 04.172	
A 5	DDTE 13.029ce Erratum 13.029com 24 avril et 12 septembre 2013 Révision de la taxe automobile 2014 Rapports du Conseil d'Etat et d'une commission temporaire à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB)	Débat libre Vote à la majorité simple	13.029 A PVS art5 13.029 A PVS VERT A S ROUGE art5 13.029 A S VERT A com ROUGE art5 13.029 A com art16 13.029 VoteFinal Loi

<p>A 6</p>	<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>13.030ce 13.030com 24 avril et 12 septembre 2013 Élimination véhicules et bateaux 2014 Rapports du Conseil d'Etat et d'une commission temporaire à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi concernant l'élimination des véhicules automobiles (LEVA)</p>	<p>Débat libre</p> <p>Vote à la majorité simple</p> <p>Vote sur la proposition de classement du projet de loi 11.154</p>	<p>13.030 VoteFinal Loi</p>
<p>A 7</p>	<p style="text-align: right;">PRESIDENCE</p> <p>11.113com 27 mai 2013 Droits politiques – financement des partis Rapport de la commission législative à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (transparence du financement des partis politiques, des campagnes électorales et de votations) Amendement du groupe Vert'libéral déposé le 3 septembre 2013 <i>(cf. annexe 1)</i></p>	<p>Débat libre</p> <p>Vote à la majorité simple</p>	<p>11.113 EntreeEnMatiere Loi 11.113 A VL 11.113 VoteFinal Loi</p>
<p>A 8</p>	<p style="text-align: right;">PRESIDENCE</p> <p>12.161com 12 février 2013 Droits politiques – bulletins de vote Rapport de la commission législative à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (bulletins de vote) Amendement du groupe Vert'libéral déposé le 29 août 2013 <i>(cf. annexe 2)</i></p>	<p>Débat libre</p> <p>Vote à la majorité simple</p>	

<p>A 9</p>	<p style="text-align: right;">PRESIDENCE</p> <p>13.022ce 13.022com 13 mars et 23 août 2013 Droit de vote à 16 ans Rapports du Conseil d'Etat et d'une commission temporaire à l'appui – d'un projet de décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (droit de vote à seize ans) – d'un projet de loi portant adaptation de la législation neuchâteloise à l'abaissement de l'âge de la capacité civique active (droit de vote à seize ans) et en réponse à la motion populaire 09.102, du 14 janvier 2009, "Pour le droit de vote à 16 ans"</p>	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p>Vote à la majorité simple</p> <p>Vote sur la proposition de classement de la motion 09.102</p>	
-------------------	--	---	--

Objets B

Classés par ordre de traitement, selon décisions du bureau du Grand Conseil du 19 septembre 2013

Numéro d'ordre de traitement	Objet	Commentaires	
B 1	Réponses du Conseil d'Etat aux questions	Pas de vote	
B 2	13.153 25 juin 2013 Interpellation Théo Bregnard Un examen coûteux, inutile et... en voie de disparition?	DEF Interpellation développée le 4 septembre 2013 Pas de vote	
B 3	13.162 3 septembre 2013, 13h47 Interpellation Matthieu Béguelin Faculté de théologie: Tabula rasa?	DEF Interpellation développée le 4 septembre 2013 Pas de vote	
B 4	13.163 3 septembre 2013, 13h48 Interpellation Théo Bregnard Quelle égalité de traitement au sein d'HNe?	DFS Interpellation développée le 4 septembre 2013 Pas de vote	
B 5	13.116 29 janvier 2013 Motion Fabien Fivaz Mise en place d'un système de pétition en ligne des autorités neuchâteloises Amendement du Conseil d'Etat déposé le 19 février 2013 (cf. annexe 3) Amendement Fabien Fivaz déposé le 26 juin 2013 (cf. annexe 3)	PRESIDENCE Position du Conseil d'Etat: cf. amendement Vote à la majorité simple	13.116 Motion A CE VERT A FFivaz ROUGE

<p>B 6</p>	<p style="text-align: right;">DJSC</p> <p>13.155 25 juin 2013, 14h30 Motion du groupe UDC Interdiction du port de cagoule lors de manifestations</p>	<p>Position du Conseil d'Etat: acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>	<p>13.155 Motion UDC A S 13.155 Motion UDC</p>
<p>B 7</p>	<p style="text-align: right;">DEAS</p> <p>13.158 26 juin 2013, 8h51 Motion Mauro Moruzzi Soutien à la création d'emplois dans les secteurs du développement durable, offrant à chacune et à chacun une place de travail stable dans l'économie du futur</p>	<p>Position du Conseil d'Etat: acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>	
<p>B 8</p>	<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>13.159 26 juin 2013, 11h15 Postulat Laurent Suter Moratoire sur le gaz de schiste</p>	<p>Position du Conseil d'Etat: acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>	
<p>B 9</p>	<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>13.160 27 juin 2013 Motion de la commune de Val-de-Travers Initiative communale interdisant la prospection et l'exploitation de gaz de schiste dans le sous-sol neuchâtelois</p>	<p>Position du Conseil d'Etat: acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>	
<p>B 10</p>	<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>13.168 1^{er} octobre 2013, 12h14 Postulat Fabien Fivaz Mise en place d'une cellule de crise pour les incidents sur le réseau neuchâtelois de transports publics</p>	<p>Vote à la majorité simple</p>	<p>13.168 Postulat FFivaz</p>
<p>B 11</p>	<p style="text-align: right;">PRESIDENCE</p> <p>13.170 1^{er} octobre 2013, 14h30 Projet de résolution Lucas Fatton et Damien Schär (primitivement déposée sous forme de recommandation) Rencontre avec les partis de jeunes</p>	<p>Vote à la majorité des 2/3 des présents</p>	<p>13.170 Resolution LFatton DShaer MajQual2 3</p>

ad11.113

3 septembre 2013, 21h54

Amendement du groupe Vert'libéral

Projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (transparence du financement des partis politiques, des campagnes électorales et de votations)

Article premier La loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984, est modifiée comme suit:

Article 133h, al. 1

¹Un parti politique qui agit comme dit à l'article 133f, alinéas 1 et 2, doit annoncer à la chancellerie d'Etat les dons ou les promesses de don de 5000 francs et plus qu'il reçoit.

Art. 133i, al 2

²Si les dons ainsi cumulés atteignent 5000 francs et plus, cette personne doit figurer sur la liste des donateurs et donatrices.

Art. 133m, al. 1

¹Chaque candidate ou candidat à une élection cantonale ou communale doit annoncer à la chancellerie d'Etat les dons ou les promesses de dons de 5000 francs et plus qu'il ou elle reçoit pour financer sa campagne électorale.

Art. 133o, al 1

¹Les comités d'initiative et les référendaires doivent annoncer à la chancellerie d'Etat les dons et les promesses de dons de 5000 francs et plus qu'ils reçoivent pour financer les campagnes de récolte de signatures et les campagnes précédant les votations.

ad12.161

29 août 2013, 08h37

Amendement du groupe Vert'libéral

Projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (bulletins de vote)

Article 26, al. 2, lettre *f*

²Sont nuls:

f) Dans le cadre d'une votation, ceux qui, sur le même objet, figurent à plusieurs exemplaires dans une enveloppe.

Articles 56, al. 2, 58 et 59

Maintien de la version actuelle de la LDP.

Article 78

Chaque électeur dispose de cinq suffrages qu'il exprime en utilisant un seul bulletin:

Lettres *a*, *b* et *c*

Inchangées.

Alinéas 2 et 3

Inchangés.

Alinéa 4

Sur le bulletin dans l'enveloppe, le nom des candidats est biffé à commencer par les derniers inscrits.

Alinéa 5

⁵Supprimé.

ad 13.116

19 février 2013

Amendement du Conseil d'Etat

à la motion Fabien Fivaz 13.116, du 29 janvier 2013, "Mise en place d'un système de pétition en ligne des autorités neuchâteloises"

Le titre est modifié comme suit: ***Etudier la mise en place d'un système de pétition en ligne des autorités neuchâteloises par le biais du Guichet unique ou tout autre système sécurisé***

Le Conseil d'Etat est chargé *d'étudier la mise en place* d'un système de pétition par Internet qui permette aux citoyennes et citoyens (suite inchangée).

Le 5^e paragraphe est modifié comme suit:

Nous demandons donc au Conseil d'Etat *d'étudier la mise en place* d'un système de pétition en ligne *par le biais du Guichet unique ou tout autre moyen sécurisé* qui permette aux citoyennes et citoyens neuchâtelois (suite inchangée).

ad 13.116

26 juin 2013

Amendement Fabien Fivaz

à la motion Fabien Fivaz 13.116, du 29 janvier 2013, "Mise en place d'un système de pétition en ligne des autorités neuchâteloises"

Le titre est modifié comme suit: ***Etudier la mise en place d'un système de pétition en ligne des autorités neuchâteloises par le biais d'un système sécurisé***

Le Conseil d'Etat est chargé *d'étudier la mise en place* d'un système de pétition par Internet qui permette aux citoyennes et citoyens (suite inchangée).

Le 5^e paragraphe est modifié comme suit:

Nous demandons donc au Conseil d'Etat *d'étudier la mise en place d'un système de pétition en ligne par le biais d'un moyen sécurisé* qui permette aux citoyennes et citoyens neuchâtelois (suite inchangée).